



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, QC, J0N 1P0, le **21 janvier 2025** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Francis Limoges, conseiller municipal, en remplacement de monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de madame Sonia Fontaine, en l'absence du président (voir point 2).

Est absent :

Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Est présent:

Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**
2. **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour du 21 janvier 2025
4. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024
5. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
 - 5.1 Autorisation des comptes à payer au 21 janvier 2025 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01
6. **RÉSOLUTIONS**
 - 6.1 Nomination d'une policière permanente
 - 6.2 Acquisition de deux (2) véhicules pour la division Enquête
 - 6.3 Acquisition, installation et intégration des équipements véhiculaires de deux (2) véhicules pour la division Enquête
 - 6.4 Autorisation de signature – Lettre d'entente relative à l'affectation d'un policier à l'escouade régionale mixte (ERM)
7. **AVIS DE MOTION**
 - 7.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le règlement 2019-03 relatif à la gestion contractuelle.



8. DÉPOT DE DOCUMENTS

8.1 Statistiques sur les accidents, les activités criminelles et sur les constats d'infraction

8.2 Rapport sur l'état de situation 2025 de la RPLDM

9. RÈGLEMENTS

n/a

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

11.1 Levée de la séance du 21 janvier 2025



- 2025-01-001
1. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**
- CONSIDÉRANT** l'absence du secrétaire-trésorier, monsieur Yvon Lemelin;
- CONSIDÉRANT** le besoin immédiat d'avoir un secrétaire d'assemblée;
- EN CONSÉQUENCE,**
- Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
- et **APPUYÉ** par : Denis Martin
- DE NOMMER** monsieur Patrick Denis à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 21 janvier 2025.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2025-01-002
2. **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**
- CONSIDÉRANT** l'absence du président du conseil d'administration, monsieur François Robillard;
- CONSIDÉRANT** le besoin immédiat d'avoir un président d'assemblée;
- EN CONSÉQUENCE,**
- Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
- et **APPUYÉ** par : Francis Limoges
- DE NOMMER** madame Sonia Fontaine à titre de présidente d'assemblée de la présente séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2025-01-003
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- Le quorum est constaté.
- Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
- et **APPUYÉ** par : Denis Martin
- QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2025-01-004
4. **PROCÈS-VERBAUX**
- 4.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.
- Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
- et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx
- D'APPROUVER** le procès-verbal du 17 décembre 2024, tel que déposé.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



5. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer au 21 janvier 2025 totalisent un montant de 477 865,55 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 378 033,42 \$ pour la période du 18 décembre 2024 au 21 janvier 2025;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 8 940,54 \$ pour la période du 18 décembre 2024 au 21 janvier 2025;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Francis Limoges

2025-01-005

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 21 janvier 2025 au montant de 477 865,55 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 décembre 2024 au 21 janvier 2025 au montant de 378 033,42 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 décembre 2024 au 21 janvier 2025 au montant de 8 940,54 \$.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Patrick Denis, directeur de police

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RÉSOLUTIONS

6.1 NOMINATION D'UNE POLICIÈRE PERMANENTE

CONSIDÉRANT le départ de l'agent Eduard Pantea (matricule 402);

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** unanimement

2025-01-006

DE CONFIRMER l'embauche de la policière temporaire Sandrine Etchevery, matricule 404, rétroactivement en date du 27 décembre 2024, à titre de policière permanente en remplacement sur la patrouille du policier Eduard Pantea, sous réserve de la réussite de sa période d'essai de deux mille (2 000) heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6.2 ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES POUR LA DIVISION ENQUÊTE

CONSIDÉRANT le retrait de la flotte automobile de deux (2) véhicules désuets, soit un pour cause d'accident et un pour cause de désuétude;

CONSIDÉRANT la rareté des véhicules d'occasion disponibles;

CONSIDÉRANT la recommandation de Patrick Denis, directeur de police et d'Yvon Lemelin, directeur administratif, de procéder à l'acquisition de deux (2) véhicules usagés pour la division des enquêtes;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu l'accord du conseil d'administration de remplacer les deux véhicules retirés de la flotte lors de la réunion du 17 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Francis Limoges

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2025-01-007

D'APPROUVER l'acquisition d'un véhicule Kia Seltos LX 2022 usagé ainsi qu'un véhicule Kia Sportage LX 2023 usagé, pour une somme de 51 190 \$, avant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur administratif, monsieur Yvon Lemelin, et/ou le directeur, monsieur Patrick Denis, à signer tout document relatif à l'acquisition de ces véhicules.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 ACQUISITION, INSTALLATION ET INTÉGRATION DES ÉQUIPEMENTS VÉHICULAIRES DE DEUX (2) VÉHICULES POUR LA DIVISION ENQUÊTE

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fait l'acquisition de deux (2) véhicules à l'usage de la division des enquêtes, soit un Kia Seltos LX 2022 ainsi qu'un Kia Sportage LX 2023;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des demandes de soumissions, la Régie a reçu deux devis, soit celui de Cyberkar Systems pour une somme de 18 043,98 \$ avant les taxes applicables et celui de First Line pour une somme de 15 971,66 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2025-01-008

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition, l'installation et l'intégration des équipements véhiculaires des deux véhicules de marque Kia à l'usage de la division des enquêtes, à First Line pour une somme de 15 971,66 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À L'AFFECTATION D'UN POLICIER À L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE (ERM)

CONSIDÉRANT la mise à jour des parties signataires de la lettre d'entente;

EN CONSÉQUENCE,



2025-01-009

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Francis Limoges

D'AUTORISER monsieur Patrick Denis, directeur de police, à signer la lettre d'entente relative à l'affectation d'un policier à l'escouade régionale mixte (ERM) avec la Fraternité des policiers et policières de la régionale de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

**7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-03 RELATIF À LA
GESTION CONTRACTUELLE**

Monsieur Denis Martin donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le règlement N° 2019-03 concernant les règles d'octroi des contrats et de délégations de pouvoir;

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les accidents, sur les activités criminelles et sur les constats d'infraction pour la période.

8.2 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, du rapport sur l'état de situation 2025 de la Régie de police.

9. RÈGLEMENTS

n/a

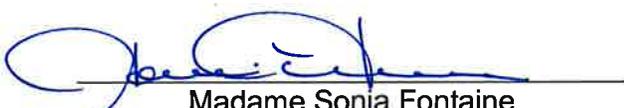
10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par : Francis Limoges
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2025-01-010

QU'à 16h36, la séance soit levée.


Madame Sonia Fontaine
Présidente d'assemblée


Monsieur Patrick Denis
Secrétaire d'assemblée